

# info **sécurité**

NOVEMBRE  
2011

Carsat Retraite & Santé  
au travail  
Normandie

fnade  
NORMANDIE

Fédération Nationale des Activités  
de la Dépollution et de l'Environnement

## des bonnes pratiques pour prévenir les risques dans le métier de la collecte des déchets ménagers

### Edito

PAR CHRISTOPHE SCHUMER,  
Président de la FNADE Normandie

#### Professionnalisme !

Voilà ce qui caractérise les 3000 salariés des entreprises adhérentes de la FNADE Normandie. Ils assurent, jour après jour, la collecte des déchets ménagers et assimilés tout en garantissant des prestations de qualité, aux meilleurs coûts, avec comme priorité la sécurité des équipages et des riverains. Le partenariat FNADE Normandie / CARSAT est au cœur même de notre volonté d'amélioration continue de la prévention, cette lettre d'information en est une des matérialisations concrètes. Ce souci permanent de maîtrise des risques démontre que les adhérents de la FNADE sont les partenaires privilégiés des collectivités dans la mise en œuvre de solutions de collecte innovantes et adaptées au territoire.

Une benne de 12 m<sup>3</sup> sur un châssis de 3,5 tonnes, un gabarit adapté pour la collecte des déchets ménagers dans les rues d'Honfleur.



### Honfleur crée des points de regroupement pour faciliter la collecte des déchets ménagers



Son ambition : anticiper les problématiques liées à la collecte des déchets en l'intégrant dans le Plan Local d'Urbanisme

**R**encontre avec Jean-François BERNARD, Vice-président en charge de l'environnement de la Collectivité de Communes du Pays d'Honfleur (CCPH), et Matthieu SAJOT, chargé de mission déchets ménagers, afin d'évoquer l'application de la R437.

Situées au cœur de la baie de Seine, les 13 communes de la Communauté de Communes sont un lieu de villégiature pour des milliers de touristes. Ville d'histoire et d'art, Honfleur attire des visiteurs tout au long de l'année. Le passé historique et la richesse patrimoniale de la ville ont une contrepartie : 80% des rues d'Honfleur sont trop étroites pour être collectées par un véhicule traditionnel de 26 tonnes.



(de gauche à droite) Messieurs Jean-François BERNARD, Matthieu SAJOT et Brice JOZET (COVED) devant un point de regroupement, une alternative à la collecte en porte-à-porte pour limiter les manœuvres et minimiser les risques.

« La topographie de la ville et la forte présence touristique nous ont depuis longtemps conduits à réfléchir à l'aménagement des tournées pour la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers. Cela a été réalisé en phase avec les élus et techniciens de la CCPH et intégré par la population » indique Matthieu Sajot. Ainsi, les collectes s'effectuent avec un véhicule de petit gabarit et débutent dès 5h00 du matin afin de terminer avant les heures d'affluence.

Cependant, les élus de la CCPH ont décidé d'aller au-delà, vers une mise en conformité à la recommandation R437. Cet objectif s'est concrétisé par la création de points de regroupement, notamment dans les quartiers résidentiels nouvellement créés. « Depuis 1970, nous bénéficions à la fois de la compétence en matière d'urbanisme et de la compétence collecte. Cela nous donne le levier d'action nécessaire pour faire évoluer de façon compatible ces deux domaines », explique Jean-François Bernard. A terme, les élus souhaitent anticiper les problématiques liées à la collecte des déchets en l'intégrant dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). « L'objectif de la collectivité est de faire prendre en compte la R437 par les maîtres d'œuvre, au même titre que les règlements concernant les réseaux (eau, électricité...), la défense incendie et les règles d'urbanisme », conclut M. Bernard. ■

# Prévention des risques,

## Piqûres et coupures : des lésions encore trop fréquentes

Le métier d'équipier de collecte comporte des risques de piqûres et de coupures lors de la collecte des déchets ménagers en sac. La mise en place de bonnes pratiques a permis de diminuer la fréquence de ces lésions mais la vigilance reste de mise.

### ➤ DES RISQUES BIOLOGIQUES POTENTIELLEMENT GRAVES

La piqûre avec une seringue est un risque dont la fréquence est en moyenne faible dans les métiers de collecte, mais dont la gravité est potentiellement importante en raison du risque de contamination virale (hépatite B et C, HIV). Ce risque fait l'objet d'un protocole de suivi établi en collaboration avec le médecin du travail. Ce suivi peut s'avérer lourd, avec des examens allant jusqu'à un an après la piqûre.

### ➤ DES MESURES DE PRÉVENTION MAÎTRISÉES À GÉNÉRALISER

- En amont, promouvoir les actions pédagogiques d'information du grand public : réitérer les consignes de tri et ouvrir au public les centres de tri de déchets ménagers.
- Veiller au port des équipements de protection (gants, lunettes).
- Dans le domaine du tri, mettre à niveau les centres de façon à automatiser le tri et limiter la manipulation manuelle des déchets. Les trieurs se concentrent sur le contrôle et l'affinage du tri, ce qui valorise leur fonction.
- Dans le domaine de la collecte, généraliser l'application des recommandations R437 : conteneurisation des collectes, promotion de l'apport volontaire des déchets.



Piqûres et coupures : des lésions qui restent moins fréquentes en collecte que dans les métiers du tri, mais à haut risque

### ➤ Exemple de consignes en cas de piqûre

- Nettoyage et désinfection immédiate,
- Consultation au service d'urgence hospitalière,
- Prise de sang de dépistage des hépatites B et C et du HIV dans les 48 heures,
- Suivi médical réalisé par le médecin du travail avec sérologie à 1 mois, 3 mois, 6 mois et 1 an.

### ➤ Quels risques biologiques pour la santé des opérateurs de collecte ?

#### L'Assurance Maladie lance une étude pour les évaluer

La CARSAT Normandie et la CRAM Ile-de-France lancent une étude destinée à évaluer l'exposition aux risques biologiques des travailleurs des métiers de collecte de déchets ménagers, avec l'objectif d'élaborer des recommandations pour protéger les salariés. De fait, l'exposition aux agents biologiques dans le métier est mal connue et les études réalisées dans des pays étrangers ne sont pas représentatives en raison de modes opératoires différents. Ce constat a conduit les deux caisses, en partenariat avec des collectivités territoriales (notamment la CREA) et des opérateurs privés, à programmer une vaste étude de terrain. Concrètement, divers prélèvements seront réalisés lors de collectes de déchets verts, de déchets recyclables et d'ordures ménagères résiduelles, en conteneur et en sac. La fréquence des expositions selon le mode de collecte (C1 à C7) sera prise en compte. Démarrage des campagnes de prélèvements fin 2011 pour une publication de recommandations en 2013.

Pour plus de renseignements ou pour proposer votre contribution à l'étude, contactez

**MICHEL CHARVOLIN**

michel.charvolin@carsat-normandie.fr

### ➤ La collecte des seringues utilisées par des patients en auto-traitement effective au 1<sup>er</sup> novembre 2011

La collecte gratuite des déchets de soins perforants des patients en auto-traitement (DASRI PAT) est désormais une obligation réglementaire. Les décrets du 22 octobre 2010 et du 28 juin 2011 stipulent l'obligation aux officines de pharmacie de mettre gratuitement

à disposition un collecteur pour les patients dont l'auto-traitement comporte l'usage de matériels piquants ou coupants, « d'un volume correspondant à celui des produits délivrés ». Dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs, l'ensemble

du dispositif de collecte et d'élimination de ces déchets est financé par les fabricants de médicaments et de dispositifs médicaux à l'origine des DASRI perforants. Un réseau maillé de points de collecte agréés devrait être mis en place prochainement.

# j'en parle et j'agis

## > Solutions prévention

### > La CREA déploie la collecte du verre en colonne d'apport volontaire

La CREA a lancé en septembre 2011, un vaste programme d'amélioration du matériel de collecte des déchets ménagers. Dans ce cadre, la collecte du verre sera progressivement modifiée : la collecte en porte-à-porte sera supprimée et remplacée par une collecte en apport volontaire généralisée à l'ensemble du territoire.

*Le verre collecté en point d'apport volontaire, une solution choisie par la CREA avec pour objectif « un meilleur tri pour un meilleur cadre de vie ».*



### > La Communauté Urbaine d'Alençon communique

Pour la Communauté Urbaine d'Alençon, la prévention passe par la mise en œuvre d'une communication globale avec rappel permanent des consignes de tri et contact de proximité avec les usagers.

#### INTERVIEW DE MIKAËL BUFFETAUT

*responsable du service déchets ménagers de la Communauté Urbaine d'Alençon.*

**Quels sont pour vous les moyens de prévention des risques de coupure et de piqûre lors de la collecte des ordures ménagères ?**

**M.B.** La prévention passe avant tout par un rappel des règles de tri liées aux caractéristiques de chaque déchet. Déposer un objet coupant ou tranchant dans les ordures ménagères collectées en porte-à-porte est interdit. Si cette consigne n'est pas respectée, nos collecteurs encourent des risques de coupure importants. Il est donc fondamental de rappeler aux usagers qu'un oubli des règles peut causer de graves accidents. Afin de

rappeler les bonnes pratiques du tri, nous avons développé une communication régulière via notre site internet et notre journal d'informations. Nous relançons aussi courant novembre, un guide pratique du tri rappelant les règles de base oubliées ou mal connues de nos administrés.

**Quelle action mettez-vous en place vis-à-vis de l'administré à l'origine d'un accident de collecte ?**

**M.B.** En cas d'accident dû à la présence d'un déchet dangereux durant une collecte en porte-à-porte, nous identifions le sac non conforme et pouvons ainsi remonter à son propriétaire. Un courrier est alors envoyé à son domicile, expliquant la cause de l'accident. Il s'agit d'un acte pédagogique visant à faire changer les comportements par une prise de conscience des risques potentiels engendrés.

**Avez-vous des retours suite à ces courriers ?**

**M.B.** Non, mais nous n'avons plus eu d'accident après ces rappels. Les gens prennent conscience des risques et font alors plus attention.

*Un courrier personnalisé est envoyé pour responsabiliser le foyer concerné et modifier les comportements à risques. Il rappelle que les déchets perforants sont à emmener en déchetterie et indique les horaires d'ouverture de la déchetterie la plus proche.*

**La problématique des risques liés aux déchets coupants tranchants touche-t-elle seulement le grand public ?**

**M.B.** Les professionnels de la santé, en tant que gros producteurs potentiels de ce type de déchets, doivent être également impliqués dans le dispositif de prévention. C'est pourquoi nous avons envoyé un courrier à tous les médecins et à toutes les pharmacies de la communauté de communes afin de rappeler les règles de tri des déchets d'activités de soins à risques infectieux liées à la nouvelle réglementation.

**Quels conseils aimeriez-vous donner en conclusion ?**

**M.B.** La sensibilisation au tri des déchets, enjeu environnemental et de santé publique important, doit, pour porter ses fruits, être reconduite en permanence et faire l'objet d'un suivi. Dans ce dispositif, l'opérateur de collecte joue un rôle important de retour d'information vis-à-vis de la collectivité, car c'est lui qui peut nous dire s'il y a progrès ou non.



*Suite de notre rubrique prévention des risques du numéro de janvier 2011 : voici un cas pratique d'analyse de charges débouchant sur des mesures concrètes de prévention.*

## Déchets verts : mesurer la charge pour adapter les moyens

En partenariat avec la CARSAT Normandie, l'agence Veolia Propreté de Rouen a réalisé, sur la base de la norme de manutention manuelle AFNOR X35-109, des analyses de port de charge pendant les collectes de déchets verts assurées par ses équipes sur le territoire de la CREA.

La collecte de déchets verts nécessite en permanence une adaptation des moyens en fonction du tonnage à collecter. Lors des pics de tonnages, il est procédé au renfort des équipes, mais force est de constater que, confrontés aux nombreux sacs lourds, les équipiers peinent devant la charge manipulée. L'analyse a permis de chiffrer le dépassement de charge dans ces périodes de forte production de déchets verts. Elle conforte le constat fait sur le terrain et a donné les arguments pour promouvoir, au sein des communes adhérentes, le passage en collecte conteneurisée. La CREA a lancé une consultation auprès de cha-



cune des communes en vue de mettre en place un tout nouveau dispositif s'appuyant sur la collecte conteneurisée des déchets verts, l'incitation et l'accompagnement au compostage, ainsi que la mise en place de déchetteries mobiles.

### > Que dit la norme AFNOR X35-109 ?

La norme X35-109 comprend 5 familles de facteurs de contrainte :

1. La hauteur de prise et de dépose
2. La distance de déplacement
3. Les autres conditions d'exécution de la tâche (contenant sans poignées, torsion du tronc, posture/position du corps...)
4. Les conditions d'environnement de la tâche (contraintes thermiques, acoustiques, poussières, sols dégradés...)
5. Les conditions d'organisation de la tâche (contraintes de temps, marge de manœuvre réduite, multiplicité des tâches, exigence qualité...)

Les 2 facteurs les plus pénalisants sont appliqués à la valeur maximale du seuil de référence. Dans le cas de la collecte des déchets verts, les calculs ont abouti aux valeurs suivantes :

- Valeur maximale du seuil de référence : 12 tonnes maximum pour une durée de 8 heures.
- Valeur des facteurs de contrainte les plus pénalisants :
  - Autres conditions d'exécution de la tâche : 0,7
  - Conditions d'environnement de la tâche : 0,7
- Valeur corrigée du seuil maximum : 5,88 tonnes pour une durée de 8 heures.



## Campagne SNAD pour le respect des équipiers de collecte

Le syndicat national des activités du déchet (SNAD) a lancé en mai 2011 une vaste opération de communication grand public visant à améliorer la sécurité des équipiers de collecte et des conducteurs. Un publireportage et une affiche ont été édités. Nous vous encourageons à les diffuser largement sur tous les supports de communication à votre disposition.

Une version haute définition est disponible gratuitement par téléchargement avec les liens suivants :

[www.fnade.com/publireportage.pdf](http://www.fnade.com/publireportage.pdf)  
[www.fnade.com/affichepaysage.pdf](http://www.fnade.com/affichepaysage.pdf)  
[www.fnade.com/afficheportrait.pdf](http://www.fnade.com/afficheportrait.pdf)

Votre collectivité a mis en place une action de prévention particulière ? Vous souhaitez rebondir sur un sujet ?

Faites nous partager votre expérience, vos difficultés, renvoyez nous des exemples d'actions que vous aimeriez voir apparaître dans le prochain numéro de notre lettre : [fnade@agence-alchimie.fr](mailto:fnade@agence-alchimie.fr)

.....

Lettre d'information gratuite émise par la Fnade et la CARSAT Normandie à destination des collectivités locales, donneurs d'ordre et prestataires en charge de la collecte des déchets ménagers, pour promouvoir la sécurité à travers l'échange de bonnes pratiques. Directeur de la publication : Christophe Schumer Président Fnade Normandie - Rédacteur en chef : Michel CHARVOLIN, Ingénieur Conseil, CARSAT Normandie, Comité de rédaction : Cécile SAUER, Marketing & Communication, Veolia Propreté Nord Normandie - Annie MANCEL, Marketing & Communication SITA Grand Ouest - Conception graphique : Alchimie (02 32 40 00 91) - Impression : CARSAT Normandie - crédits photo : COVED, Thomas Boivin / CREA, SNAD., VEOLIA PROPRETÉ.